



SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES NATIONAL MINING CORPORATION

✉ Sièges sociaux : BP. 6388 Yaoundé
📧 infos@sonamines.cm - www.sonamines.cm
📍 Omnisports, Avenue Marc Vivien FOE
☎ +237 242 058 396

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 00001/ASMI/SONAMINES/DG
DU 20 JAN 2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE
DE L'IDENTIFICATION ET DE LA STRUCTURATION DES PRESTATIONS DES SERVICES
GEOLOGIQUES, MINIERES ET CONNEXES OFFERTS PAR LA SONAMINES. -**

Financement : Budget de la SONAMINES, Exercice 2023.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur minier camerounais est considéré à juste titre, comme l'un des piliers majeurs de l'économie nationale. Celui-ci tire sa force de l'important potentiel minier et géologique comprenant plusieurs gisements d'intérêt économique et des ressources minérales de classe mondiale. Pour développer ce secteur encore embryonnaire, plusieurs acteurs sont à pied d'œuvre ou en cours d'implantation, mais ne disposent pas souvent de l'expertise et du matériel technique nécessaires à la réalisation de leurs activités.

Pour pallier efficacement ce handicap, ils recourent à l'expertise externe à travers des structures dédiées qui devront désormais obtenir l'agrément du Ministère en charge des mines, conformément à l'arrêté n° 00375/A/MINMIDT/ SG/DG/DAJ/CR du 18 octobre 2022, pour la fourniture des prestations des services géologiques et miniers, en vue de la réalisation des travaux de recherche. A date, ce marché est conquis par une poignée d'entreprises non agréées au sens de l'Arrêté susvisé.

A cet effet, la SONAMINES ambitionne de saisir cette opportunité pour se positionner non seulement comme leader de ce marché mais aussi, devenir une référence en matière de prestation de services d'assistance technique et de conseil dans le secteur géologique et minier, tant au niveau national que sous régional.

Ainsi, la création d'une composante de la SONAMINES dédiée à la fourniture desdits services, se justifierait par l'opportunité de l'expansion de son déploiement dans le secteur géologique et minier entre autres, la diversification de ses activités génératrices de revenus en vue de son autonomisation à court terme et le privilège de se positionner comme pourvoyeur par excellence de l'expertise.

2. OBJET DE LA SOLlicitation

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) a pour objet, la présélection d'un Consultant, d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes qui aura la charge de présenter l'étendue de l'opportunité et tous les aspects liés à la faisabilité de la mise en place d'une composante de la SONAMINES chargée de la fourniture des services géologiques, miniers et connexes.

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent ASMI est ouverte aux cabinets ou Bureaux d'Etudes Techniques installés au Cameroun, composés d'experts ayant une bonne connaissance dans le domaine géologique, minier et connexes, ainsi que la structuration des procédures y afférentes au cours de ces 10 dernières années.



4. CONSISTANCES DES PRESTATIONS

Il est attendu du consultant, du Cabinet ou Bureau d'Etudes Techniques :

- d'identifier et de décrire les différentes prestations envisageables ;
- de proposer une stratégie commerciale ;
- de proposer un business plan qui ressort le coût total d'investissement, les dépenses courantes liées à l'opérationnalisation de ce projet (rémunération du personnel, maintenance des équipements, formation) et, les projections de rentabilité du projet.

Et pour chacune des prestations identifiées :

- de proposer le détail des coûts de réalisation ;
- d'identifier les équipements nécessaires, leurs spécifications techniques et leurs différents coûts ;
- d'identifier les besoins en personnel et en renforcement des capacités nécessaires ;
- de définir le marché, d'identifier les acteurs, les grandes tendances du marché (la dimension géographique du marché ciblé, les potentiels clients et concurrents, les évolutions du marché en valeur et en volume...) ;
- d'analyser l'évolution globale de la demande sur le marché ;
- de faire une analyse prévisionnelle de l'offre ;
- d'élaborer les procédures nécessaires à la réalisation.

5. FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le budget de la SONAMINES, exercice 2023.

Le coût prévisionnel Toutes Taxes Comprises de l'ensemble desdites prestations est de **vingt millions (20 000 000) de francs CFA, qui selon les dispositions en vigueur à la SONAMINES constitue un Bon de Commande.**

6. DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

La durée d'exécution desdites prestations est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la réunion de lancement de l'exécution de cette mission.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants :

7.1 Volume 1 (Pièces administratives)

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois :

- une déclaration d'intention de soumissionner timbrée et signée ;
- une attestation de non redevance timbrée et signée ;
- une copie certifiée du registre de commerce ;
- une attestation de non faillite datant de moins de moins quatre-vingt-dix (90) jours délivrée par le tribunal du lieu du siège du candidat ;
- un accord de groupement le cas échéant ;
- une autorisation de vérification des références dûment signée du Directeur Général du Cabinet ou du Bureau d'Etudes Techniques qui permet à la SONAMINES, de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires, afin de s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées.

L'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraîne, la non recevabilité de la candidature.



En cas de groupement, chaque membre produira l'ensemble des pièces administratives ci-dessus et, un seul acte notarié de constitution du groupement sera suffisant pour tous ses membres.

7.2 Volume 2 (Dossier Technique)

Le dossier technique devra comprendre les pièces ci-après énumérées :

7.2.1 Les moyens humains :

Le candidat fournira la liste du personnel proposé pour l'exécution des prestations objet de cette manifestation d'intérêt accompagnée :

- du CV signé de chaque personnel ;
- de la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;
- de l'attestation de disponibilité.

La non production de l'une de ces pièces entraîne pour l'expert considéré, la note zéro (0).

Aussi, l'entreprise devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel composé de :

Experts à mobiliser	Qualifications/Expérience
Chef de Mission	BAC+5 en mines, géologie, management des projets ou discipline connexe et ayant dix (10) années d'expérience dans le domaine minier, géologique ou dans le management des projets. Avoir pris part à au moins deux projets de recherche d'envergure. Une expertise en gestion de projets est vivement souhaitée
Analyste financier	BAC+5 en finance et comptabilité, économétrie, ou formations connexes, ayant 05 années d'expérience dans la réalisation d'études similaires audit projet
Ingénieur des mines ou Géologue	BAC+5 en mines ou géologie avec 5 ans et ayant une expérience avérée dans le domaine de l'exploration et/ou de l'exploitation minière
Commercial	BAC+3 en commerce ou marketing, ou discipline similaire avec au moins cinq (05) années d'expérience dans des études similaires
Juriste	BAC+4 en Droit des affaires avec cinq (05) années d'expérience dans des études similaires

7.2.2 L'organigramme complet de l'entreprise

7.2.2.1 Brève présentation du cabinet

Le candidat devra brièvement présenter son cabinet ou bureau d'études techniques, avec un aperçu de son organigramme.

7.2.2.2 La liste du personnel fixe qualifié

Le candidat fournira la liste du personnel fixe qualifié et employé sans interruption depuis un an au siège du candidat (fournir les photocopies des contrats de travail du personnel d'encadrement ainsi que les CV signés par les intéressés).

NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel, sont fournies et dûment signées.



7.2.3 Les références de l'entreprise

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes Techniques devra fournir les documents qu'il (ou ses experts) a réalisé avec succès au cours des dix (10) dernières années (au moins trois études similaires).

8. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Après réception des Offres, le Maître d'Ouvrage procédera à leur évaluation au regard des critères suivants :

8.1. Critères éliminatoires

- dossier administratif incomplet ;
- pièces falsifiées ;
- note technique inférieure à 70/100.

8.2. Critères essentiels (total 100 points)

- présentation générale de l'Offre sur 5 points ;
- personnel clé sur 80 points
- référence du Cabinet pour les prestations similaires au cours des dix (10) dernières années sur 15 points.

8.3. Grille d'évaluation

N°	Critères	Sous-critères	Note attribuée	Barème
I	Présentation générale de l'offre	Lisibilité		/1 pt
		Agencement		/2 pt
		Reliure		/2 pt
Total présentation de l'offre				/5 pts
II	Références du Cabinet (sur 15 points)			
	Références spécifiques dans les projets similaires	1 ^{ère} et dernière page du contrat enregistré		PV de réception
		/3		/2
		/3		/2
		/3		/2
	Total références	/15	/9	/6
III	Personnel clé de la mission : 80 points			
1	Chef de Mission : 20 points	Conformité du diplôme : 10 points Nombre d'années d'expérience requis : 10 points		
2	Analyste financier : 15 points	Conformité du diplôme : 10 points Nombre d'années d'expérience requis : 05 points		
3	Ingénieur des Mines ou Géologue : 15 points	Conformité du diplôme : 10 points Nombre d'années d'expérience requis : 05 points		
4	Commercial : 15 points	Conformité du diplôme : 10 points Nombre d'années d'expérience requis : 05 points		
5	Juriste : 15 points	Conformité du diplôme : 10 points Nombre d'années d'expérience requis : 05 points		
	Total général	/100 points		

NB : Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas retenir les entreprises qui, dans un contrat en cours avec la SONAMINES, auront reçu notification d'une mise en demeure, d'un constat de carence ou d'une résiliation.



9. DEPOT DES DOSSIERS

Les cabinets ou Bureaux d'Etudes Techniques qui souhaitent manifester leur intérêt à la présente présélection, doivent soumettre un dossier présenté dans une enveloppe sous un seul pli anonyme fermé qui portera la mention :

**" AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°000001/ASMI/SONAMINES/DG DU 20 JAN 2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
CHARGE DE L'IDENTIFICATION ET DE LA STRUCTURATION DES PRESTATIONS DES SERVICES
GEOLOGIQUES, MINIERS ET CONNEXES OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES
(SONAMINES)"**

10. DATE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER

Les manifestations d'intérêt, rédigées en anglais ou en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tel, devront être déposées sous pli fermé au courrier central de la Direction Générale de la SONAMINES sis à l'Avenue Marc-Vivien FOE, entrée ancienne SODEPA, au plus tard le 03 FEV 2023 à 13 heures.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de la SONAMINES à Yaoundé, située à l'Avenue Marc Vivien FOE, entrée ancienne SODEPA, Tél : (237) 242 058 396/658 056 790 / 671 288 909, dès publication du présent Avis. /-

Copies :

- PFC (pour archivage)
- Affichage (pour information)



Serge Hervé BOYOGUENO

